

Taxe sur les produits sucrés : inscrivons-la dans une véritable stratégie de prévention

Présenté en Conseil des ministres le 1er octobre, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2027 propose l'extension de la taxe actuellement appliquée aux boissons sucrées à plusieurs catégories de produits alimentaires transformés riches en sucres ajoutés.

Selon le Gouvernement, l'objectif de cette mesure est clair : encourager les industriels à réduire les quantités de sucres présentes dans leurs produits comme les biscuits, gâteaux, céréales du petit-déjeuner, confiseries ou encore produits chocolatés et contribuer ainsi à prévenir l'augmentation des maladies chroniques liées à l'alimentation.

La Fédération Française des Diabétiques se positionne de longue date en faveur d'une meilleure régulation du secteur de l'industrie agroalimentaire, aussi bien du point de vue des compositions de leurs produits que du marketing mis en place pour inciter à la consommation de produits malsains, comme les aliments ultra-transformés. Ainsi, l'objectif affiché de cette mesure, à savoir l'incitation à la réduction de la présence des sucres et additifs dans les recettes de l'agroalimentaire, va dans le bon sens. Face à la progression continue du diabète de type 2, de l'obésité et des maladies cardiovasculaires, agir sur l'environnement alimentaire est une urgence de tous les instants.

La Fédération rappelle cependant que la fiscalité ne saurait constituer à elle seule une politique de prévention. **Réduire durablement le poids des maladies chroniques suppose de s'attaquer à l'ensemble des facteurs qui orientent nos choix alimentaires au quotidien.**

Si nous considérons que l'excès de sucres et d'additifs constitue un enjeu majeur de santé publique, alors il faut agir avec cohérence sur l'ensemble de l'environnement alimentaire. La Fédération demande que les mesures suivantes soient actées :

Premièrement, rendre le Nutri-Score obligatoire. Les consommateurs doivent pouvoir identifier immédiatement la qualité nutritionnelle des produits qu'ils achètent, une information claire et visible est une condition indispensable à des choix éclairés. En 2025, il ne manquait que quelques voix pour que l'Assemblée nationale adopte de cette mesure. Cette année, il n'y a plus de raison de repousser une décision attendue par les consommateurs et soutenue par l'ensemble des acteurs de santé publique.

Deuxièmement, rendre les produits favorables à la santé plus accessibles. C'est tout le sens de la campagne interassociative « 100 produits sains à prix coûtant », portée par la Fédération Française des Diabétiques aux côtés de Foodwatch, France Assos Santé et plus de 30 associations. Les choix alimentaires étant surtout guidés par le pouvoir d'achat, nous demandons que 100 produits reconnus comme favorables à la santé soient vendus à prix coûtant, c'est-à-dire sans marge pour les distributeurs, afin que chacun puisse accéder à une alimentation de qualité quel que soit son budget.

Troisièmement, protéger les enfants de la pression marketing des industriels. Chaque jour, les plus jeunes sont exposés à des publicités pour des produits riches en sucres, en matières grasses ou en sel. Nous ne pouvons pas, d'un côté, reconnaître l'impact de ces produits sur la santé et, de l'autre, laisser se développer des stratégies marketing conçues pour influencer les comportements alimentaires dès le plus jeune âge. L'interdiction de la publicité et des dispositifs promotionnels ciblant les enfants doit désormais être actée.

Faire reculer le diabète de type 2, l'obésité et les autres maladies chroniques nécessite une vision de long terme. La prévention ne se résume ni à une taxe ni à des messages de sensibilisation. Elle consiste à créer un environnement où le choix le plus simple est aussi le plus favorable à la santé.

Pour la Fédération, l'extension de la taxe sur les produits sucrés transformés est un premier pas. Mais pour obtenir de véritables résultats, il faut désormais aller au bout de la logique : mieux informer, mieux protéger et mieux accompagner les citoyens dans leurs choix alimentaires. C'est grâce à ces mesures que nous pourrons espérer freiner durablement la progression des maladies chroniques dans notre pays.

La Fédération Française des Diabétiques sera pleinement mobilisée tout au long des débats budgétaires pour défendre les intérêts des personnes vivant avec un diabète et faire entendre une exigence claire : face à l'explosion des maladies chroniques, la prévention doit enfin devenir une priorité politique, sanitaire et budgétaire.